



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité du développement urbain, du logement  
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 6-8 octobre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-deuxième  
session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 6 octobre 2021, à 15 heures,  
dans la salle Tempus 2

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021.
3. Rapport sur les résultats de la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021, la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations qui en sont issues.
4. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité :
  - a) Organisation des Nations Unies et Commission économique pour l'Europe ;
  - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
5. Reconstruire en mieux : renforcer la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19.
6. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local.
7. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour 2020 et 2021 :
  - a) Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ;
  - b) Travaux préparatoires du deuxième Forum des maires ;
  - c) Logements neutres en carbone et économes en énergie ;
  - d) Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables ;



- e) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier ;
  - f) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire ;
  - g) Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire.
8. Programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2023.
  9. Élection du Bureau.
  10. Questions diverses.
  11. Adoption du rapport et clôture de la session.

## II. Annotations

### 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

*Documentation :* *Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/207)*

*Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2020 (ECE/HBP/2019/8)*

*Projet de programme de travail pour 2021 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population (ECE/HBP/2020/13)*

1. La réunion sera ouverte par la Présidente du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, qui présentera pour adoption l'ordre du jour, établi en concertation avec le Bureau du Comité. L'ordre du jour provisoire est fondé sur les décisions prises par le Comité à sa quatre-vingt-unième session et sur les progrès accomplis depuis lors dans la mise en œuvre des programmes de travail pour 2020 et 2021.
2. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire.

### 2. Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021

*Documentation :* *Résumé de l'étude « #Housing 2030 – Effective Policies for affordable housing in the UNECE region » (#Logement 2030 – Des politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE) (ECE/HBP/2021/1)*

*Full report on the study « #Housing2030: Effective policies for affordable housing in the UNECE region » (ECE/HBP/2021/Inf.1)*

*Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2021 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile (ECE/HBP/2021/2)*

*Place and Life in the UNECE – A Regional Action Plan 2021: Tackling challenges from COVID-19 pandemics, climate and housing emergencies in region, city, neighbourhood and homes (ECE/HBP/2021/Inf.2)*

*Outcomes of the 2020-2021 survey of UNECE member States « Improving Housing Affordability in the UNECE region » (ECE/HBP/2021/Inf.3)*

3. À sa quatre-vingtième session, en octobre 2019, le Comité a décidé d'organiser une Réunion ministérielle en 2021 afin d'examiner les nouvelles mesures à prendre pour mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable, la Stratégie de la CEE pour le logement durable et l'aménagement du territoire pour la période 2014-2020 et la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables (ECE/HBP/201, par. 53).
4. À sa quatre-vingt-unième session, en octobre 2020, le Comité a décidé de tenir la Réunion ministérielle sur le thème « Un logement abordable, convenable et résilient dans des villes qui offrent une bonne qualité de vie, y compris dans celles qui connaissent des conditions météorologiques extrêmes » (ECE/HBP/206). Il s'agissait de faciliter l'échange régional de données d'expérience et de bonnes pratiques concernant la promotion de l'accès à un logement décent, convenable, abordable et salubre dans le cadre de la lutte menée contre la pandémie de COVID-19 et des plans de redressement.
5. Le Comité a décidé que le rapport intitulé « #Housing2030 – Improving Housing Affordability in the UNECE Region » (#Logement 2030 : Améliorer l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE) serait présenté pendant la Réunion ministérielle. Un plan d'action régional pour la région de la CEE (ECE/HBP/2020/10, par. 10 à 13) serait élaboré et adopté à partir des conclusions et recommandations issues de ce rapport. Le rapport a été établi par le secrétariat de la CEE en coopération avec ses partenaires, les membres de l'initiative #Housing2030, Housing Europe et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), et en consultation avec le Bureau du Comité.
6. Les participants à la Réunion ministérielle seront saisis : i) des résultats de l'enquête menée auprès des États membres de la CEE sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE ; ii) des principales conclusions et recommandations issues du rapport « #Housing 2030 – Effective Policies for affordable housing in the UNECE region » (#Logement 2030 – Des politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE) ; iii) des informations sur la plateforme en ligne de bonnes pratiques #Housing2030.
7. Les ministres et les chefs de délégation seront invités à faire des déclarations sur les difficultés rencontrées par leur pays et les progrès réalisés dans les domaines susmentionnés au cours des quatre années écoulées depuis la Réunion ministérielle de la CEE sur le logement durable et le développement urbain de 2017.
8. Le document « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2021 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile », élaboré par le secrétariat de la CEE en coopération avec le Bureau du Comité et en concertation avec les États membres de la CEE, sera présenté et devrait être adopté par les ministres et les chefs de délégation à l'occasion de la Réunion ministérielle.
9. La Réunion ministérielle devrait :
  - a) Présenter l'étude « #Housing 2030 – Effective Policies for affordable housing in the UNECE region » (#Logement 2030 – Des politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE) et accueillir favorablement les principales conclusions et recommandations qui en sont issues ;
  - b) Prendre note des résultats de l'enquête 2020-2021 des États membres de la CEE sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE ;
  - c) Lancer la plateforme en ligne des meilleures pratiques #Housing2030 à l'adresse [www.housing2030.org](http://www.housing2030.org) ;
  - d) Approuver le document « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2021 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile » et inviter les gouvernements nationaux et les administrations locales ainsi que toutes les parties prenantes dans la région de la CEE à appuyer sa mise en œuvre.

### 3. Rapport sur les résultats de la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021, la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations qui en sont issues

*Documentation : Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2021 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile (ECE/HBP/2021/2)*

*Place and Life in the UNECE – A Regional Action Plan 2021: Tackling challenges from COVID-19 pandemics, climate and housing emergencies in region, city, neighbourhood and homes (ECE/HBP/2021/Inf.2)*

10. La Présidente résumera les résultats de la Réunion ministérielle et engagera un bref débat sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre le Plan d'action régional. Un représentant du Geneva Cities Hub présentera un rapport de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11, qui doit avoir lieu le 6 octobre 2021 avant la Réunion ministérielle et qui réunira des représentants d'organisations partenaires de l'ONU, de réseaux de villes, d'organisations non gouvernementales et d'universités afin d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11.

11. Le Comité sera invité : a) à prendre note des résultats de la Réunion ministérielle et du rapport de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 ; b) à approuver le document « Place and Life in the UNECE – A Regional Action Plan 2021: Tackling challenges from COVID-19 pandemics, climate and housing emergencies in region, city, neighbourhood and homes » (Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2021 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile) en tant que publication officielle (en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée).

### 4. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité

#### a) Organisation des Nations Unies et Commission économique pour l'Europe

12. Le secrétariat présentera les faits qui sont récemment survenus à l'Organisation des Nations Unies, y compris au Forum politique de haut niveau, et à la CEE, et qui influent sur les travaux du Comité.

13. Le Comité sera invité à prendre note des informations qui lui auront été communiquées et à formuler des recommandations concernant ses futures activités.

#### b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

14. D'autres organisations de premier plan qui s'occupent des questions de logement, de développement urbain, d'administration de biens fonciers et d'aménagement du territoire, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ONU-Habitat, d'autres commissions économiques régionales de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), communiqueront des informations sur leurs activités qui présentent un intérêt pour le Comité.

15. Le Comité sera invité à prendre note des informations qui lui auront été communiquées et à formuler des recommandations concernant les futures activités conjointes.

## 5. Reconstruire en mieux : renforcer la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19

*Documentation : Établissement d'un plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE (ECE/HBP/2021/3)*

*COVID-19 Recovery Action Plan for Informal Settlements in the ECE Region – Full report (ECE/HBP/2021/Inf.4)*

*Regional Policy Brief: Building Urban Economic Resilience during and after COVID-19 in the UNECE Region (ECE/HBP/2021/Inf.5)*

*Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/2021/5)*

16. À l'issue des débats tenus à la quatre-vingt-unième session, dont le premier Forum des maires, le Comité a « pris note avec satisfaction des activités menées par le secrétariat pour aider les villes à faire face à la pandémie de COVID-19 et renforcer leur résilience économique, et a demandé au Bureau de formuler des propositions pertinentes concernant la poursuite de ces activités dans le cadre du programme de travail pour 2021, selon qu'il convient » (ECE/HBP/206).

17. Comme suite à la décision du Comité et sous la direction du Bureau de celui-ci, le secrétariat a entrepris les activités suivantes pour aider les villes à se relever de la pandémie de COVID-19 et à renforcer leur résilience :

a) Un projet intitulé « Redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE » qui vise à renforcer la capacité des gouvernements nationaux et des administrations locales des pays de la CEE à répondre aux besoins des groupes de population les plus vulnérables vivant dans des établissements informels. Ce projet a abouti à l'élaboration du plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE. Il a également débouché sur des recommandations concrètes destinées aux quatre villes pilotes pour qu'elles améliorent l'état des établissements informels et contribuent à la reprise après la pandémie de COVID-19 en Albanie (Tirana), au Kirghizistan (Bichkek), au Monténégro (Podgorica) et en Macédoine du Nord (Skopje). L'exécution du projet a été financée par des fonds provenant du Programme ordinaire de coopération technique de la CEE. Ce projet s'est achevé en décembre 2020 ;

b) Un projet d'« intervention rapide » pour le renforcement de la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19, mis en œuvre en 2020 et 2021, qui vise à renforcer les capacités des administrations locales dans 16 villes du monde, y compris dans trois pays de la région de la CEE – l'Albanie (Tirana), le Kirghizistan (Bichkek) et l'Ukraine (Kharkiv). Ce projet a pour but d'élaborer et de mettre en œuvre, dans le contexte de la pandémie, des plans d'intervention, de relèvement et de reconstruction à la fois durables, résilients et inclusifs dans les domaines économique et financier, ainsi que d'assurer le suivi de ces plans. Il aide les administrations des villes pilotes à élaborer et à exécuter leurs plans d'intervention et de relèvement rapides face à la pandémie de COVID-19. Il est mis en œuvre pendant la période 2020-2021 par les cinq commissions économiques régionales de l'ONU en coopération avec ONU-Habitat, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), et avec le soutien financier du Compte de l'ONU pour le développement.

18. Le Comité sera invité :

a) À accueillir favorablement les travaux menés par le secrétariat pour appuyer les mesures de riposte prises par les villes face à la pandémie de COVID-19 et pour renforcer la résilience économique urbaine, et à prier le secrétariat de poursuivre ces travaux ;

b) À prendre note des résultats des projets « Redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE » et du plan d'« intervention rapide » sur le renforcement de la résilience économique après la pandémie de COVID-19 financé par le Compte de l'ONU pour le développement ;

c) À accueillir favorablement l'élaboration de la note d'orientation régionale sur le renforcement de la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19 dans la région de la CEE ;

d) À approuver le plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE et à l'adopter en tant que publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée.

## 6. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local

*Documentation : Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE (ECE/HBP/2021/4)*

19. À sa quatre-vingt-unième session, le Comité a approuvé le Protocole de la Commission économique pour l'Europe concernant l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables (ECE/HBP/2020/5) afin de donner au secrétariat de la CEE des orientations pour ses travaux concernant ces indicateurs. Il a également approuvé la proposition tendant à utiliser les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables<sup>1</sup> comme cadre pour les examens locaux volontaires concernant les villes de la région de la CEE (ECE/HBP/2020/6). Il a aussi invité le secrétariat à élaborer des lignes directrices concernant l'utilisation de ces indicateurs pour les examens locaux volontaires.

20. Le secrétariat présentera le projet de lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE, qui a été élaboré en coopération avec ONU-Habitat et le Département des affaires économiques et sociales (DESA) et en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, des réseaux de villes et des parties prenantes.

21. Le Comité sera invité à approuver les lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE et à demander aux villes de les appliquer pour réaliser leurs examens locaux volontaires.

## 7. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour 2020 et pour 2021

### a) Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »

*Documentation : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/2021/5)*

*Mandat de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » (ECE/HBP/2021/6)*

*Smart sustainable cities profile: Bishkek, Kyrgyzstan (ECE/HBP/2021/Inf.6)*

*Smart sustainable cities profile: Grodno, Belarus (ECE/HBP/2021/Inf.7)*

*Compendium of Practices on Innovative Financing (ECE/HBP/2021/Inf.8)*

<sup>1</sup> Les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » sont une norme des Nations Unies, qui a été mise au point par la CEE et l'UIT en 2015 et approuvée par ce qui était alors le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE à sa soixante-dix-septième session, en septembre 2016 (ECE/HBP/2016/4). La méthode fondée sur l'utilisation des indicateurs fondamentaux de performance est une méthode qui examine la mise en œuvre du Programme 2030 sur la base de données factuelles.

22. La CEE est l'un des 16 organismes des Nations Unies membres de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ; cette initiative est coordonnée par l'Union internationale des télécommunications (UIT), la CEE et ONU-Habitat et vise à atteindre l'objectif de développement durable n° 11. Les activités menées par la CEE dans le cadre de l'initiative sont inscrites dans les programmes de travail du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et sont examinées pendant ses sessions annuelles. L'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » aide les villes à évaluer leurs performances au moyen des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et à progresser vers une durabilité intelligente en élaborant des lignes directrices, des études et des plans d'action pour la ville et en organisant des activités de renforcement des capacités.

23. Le Comité sera informé de la mise à jour du mandat de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ainsi que des activités menées par la CEE au titre de cette initiative, notamment :

a) Des activités relevant du projet relatif aux modes de financement novateurs des villes intelligentes et durables, financé par la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement<sup>2</sup> et réalisé dans six villes pilotes – Grodno (Belarus), Almaty et Nour-Soultan (Kazakhstan), Bichkek (Kirghizistan), Tbilissi (Géorgie) et Podgorica (Monténégro) ;

b) De l'élaboration de monographies sur les villes intelligentes et durables de Bichkek (Kirghizistan) et de Grodno (Belarus) ;

c) De l'élaboration d'un catalogue de pratiques relatives aux modes de financement novateurs dans le cadre du groupe thématique « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » sur les modes de financement novateurs.

24. Le Comité sera invité :

a) À approuver le mandat révisé de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ;

b) À examiner les activités du programme « Villes intelligentes et durables à financement innovant » ;

c) À prendre note de l'élaboration des monographies sur les villes intelligentes et durables de Bichkek (Kirghizistan) et de Grodno (Belarus) et à approuver leur publication officielle en ligne, en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;

d) À prendre note de l'élaboration du catalogue de pratiques relatives aux modes de financement innovant.

#### **b) Travaux préparatoires du deuxième Forum des maires**

25. À sa 112<sup>e</sup> session, le Comité exécutif de la CEE a décidé que le deuxième Forum des maires serait organisé, en 2022 à Genève, juste après le Forum régional pour le développement durable. Il a été décidé que le Forum des maires 2022 ferait rapport à la fois au Forum régional pour le développement durable et au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et qu'il alignerait ses objectifs sur ceux du Forum politique de haut niveau et du Forum régional pour le développement durable (ECE/EX/2020/L.16).

26. Le Comité sera informé des travaux préparatoires du deuxième Forum des maires, qui aura lieu les 4 et 5 avril 2022.

<sup>2</sup> Le projet a été financé au titre de la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement – pour en savoir plus, voir <https://unece.org/housing/innovativefinancing-sustainablemartcities> et <https://unece.org/housing/projects/NUA-implementation> – et au titre du projet « Renforcement des capacités de certains pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) à réaliser les ODD relatifs aux villes au moyen de monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire et de mécanismes de financement innovants » financé par la Fédération de Russie.

27. Le Comité sera invité :

a) À prendre note des informations qui lui auront été communiquées au sujet des travaux préparatoires du deuxième Forum des maires ;

b) À prendre note de l'information selon laquelle sa quatre-vingt-troisième session se tiendra en deux parties, l'une aura lieu les 4 et 5 avril 2022 (Forum des maires) et l'autre les 4 et 6 octobre 2022 ;

c) À envisager d'apporter une aide financière au secrétariat pour couvrir les dépenses de coordination liées à l'organisation et à l'accueil du Forum des maires.

**c) Logements neutres en carbone et économes en énergie**

*Documentation : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingtième-unième session (ECE/HBP/2021/5)*

*Mandat de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments pour 2022-2023 (ECE/HBP/2021/7)*

*Mise à jour des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2020/4)*

28. En 2017, l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, créée par le Comité de l'énergie durable et le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire en 2015, a élaboré les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2017/4), qui ont été approuvées par les deux comités. En 2020, l'Équipe spéciale a publié la Mise à jour des Orientations-cadres, qui a été approuvée par le Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/GE.6/2020/4).

29. Des représentants du secrétariat du Comité et de la Division de l'énergie durable de la CEE informeront les représentants des progrès réalisés par l'Équipe spéciale conjointe depuis la quatre-vingt-unième session du Comité.

30. Le Comité sera invité :

a) À prendre note des activités menées et des résultats obtenus par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments depuis sa quatre-vingt-unième session et à décider de continuer de participer aux travaux de l'Équipe spéciale pendant la période 2020-2021 ;

b) À approuver le mandat modifié de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments pour 2022-2023 et à décider de proroger ce mandat pour la période 2022-2023 ;

c) À approuver la mise à jour des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;

d) À prier les États membres et les autres parties prenantes d'apporter un appui financier et un appui en nature aux activités de l'Équipe spéciale conjointe.

**d) Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables**

*Documentation : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/2021/5)*

31. Les centres d'excellence de la Charte de Genève (ci-après « centres d'excellence ») aident le Comité à mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable. Ils diffusent des informations sur la Charte et ses principes. Au mois d'avril 2021, il existait huit centres, situés à Tirana (Albanie), à Toronto (Canada), à Madrid (Espagne), à Tallinn (Estonie), à Castellanza (Italie), à Trondheim (Norvège), à Glasgow (Royaume-Uni) et à Genève



(Suisse). Les centres d'excellence agissent à l'échelle nationale ou internationale et s'occupent de sujets visés par la Charte, en fonction de leur spécialisation et de leurs compétences techniques. Ils recueillent les meilleures pratiques, mènent des travaux de recherche, apportent un appui ou dispensent des formations dans le domaine du logement, des villes intelligentes et durables, du développement urbain et de l'aménagement du territoire. Les travaux des centres sont organisés conformément aux Lignes directrices pour l'établissement de centres d'excellence de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables et modalités de leur travail, qui ont été approuvées par le Comité en 2020 (ECE/HBP/2020/11, ECE/HBP/2020/11/Corr.1).

32. Après une réunion organisée en marge de sa session pendant laquelle il se verra présenter des exposés concernant les activités du réseau de centres d'excellence, le Comité examinera les activités du réseau.

33. Le Comité sera invité à prendre note des informations fournies au sujet des activités des centres et à formuler des recommandations concernant leurs futures activités.

**e) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier**

*Documentation :* *Programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2021-2022 (ECE/HBP/2020/9)*

*Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/2021/5)*

*Sharing economy and its effects on the housing market (ECE/HBP/2021/Inf.9)*

34. Le Groupe consultatif du marché immobilier aide le Comité et le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers à exécuter leurs programmes de travail. Le Comité sera saisi d'un rapport sur les activités du Groupe consultatif, y compris les ateliers que celui-ci organise en ligne et la réalisation de l'étude « Sharing economy and its effects on the housing market » (L'économie du partage et ses effets sur le marché du logement).

35. Le Comité sera invité :

a) À prendre note des activités menées par le Groupe consultatif du marché immobilier depuis sa quatre-vingt-unième session ;

b) À prendre note des résultats de l'étude « Sharing economy and its effects on the housing market » (L'économie du partage et ses effets sur le marché du logement) et à l'approuver en tant que publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée.

**f) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire**

*Documentation :* *Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/2021/5)*

*Projet de programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2022-2023 (ECE/HBP/2021/8)*

*Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE (ECE/HBP/2021/3)*

*COVID-19 Recovery Action Plan for Informal Settlements in the ECE Region – Full report (ECE/HBP/2021/Inf.4)*

*Scenario Study on Future Land Administration in the UNECE region (ECE/HBP/2021/Inf.10)*

*Partenariat public-privé dans le domaine de l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/WP.7/2021/6)*

*Study on Fraud in Land Administration Systems  
(ECE/HBP/WP.7/2021/Inf.3)*

36. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers rendra compte des activités de celui-ci depuis la quatre-vingt-unième session du Comité et des résultats de sa douzième session. Il communiquera des informations sur l'organisation des ateliers du Groupe de travail et la réalisation d'études sur :

- a) La fraude dans les systèmes d'administration des biens fonciers ;
- b) Le partenariat public-privé dans le domaine de l'administration des biens fonciers ;
- c) Les scénarios sur l'avenir de l'administration des biens fonciers ;
- d) Le plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE.

37. Le Comité sera invité :

- a) À prendre note avec satisfaction des activités du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, y compris de l'organisation de sa douzième session (Genève, 31 mai-1<sup>er</sup> juin 2021) ;
- b) À accueillir favorablement l'Étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers élaborée par le Groupe de travail et à l'approuver en tant que publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;
- c) À prendre note des activités du Groupe de travail pendant la période 2021-2022 ;
- d) À adopter le programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2022-2023.

**g) Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire**

*Documentation :* *Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/2021/5)*

38. La série de monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire est un produit phare du Comité. Ces monographies sont un très bon outil pour analyser les politiques, les stratégies et les cadres institutionnels et financiers d'un pays en matière de développement urbain, de logement et d'aménagement du territoire et pour comparer les progrès réalisés au niveau international. En 2020, les activités relatives à l'établissement de la monographie nationale de l'Albanie ont démarré à la demande du Gouvernement albanais. Le secrétariat donnera des informations concernant la planification des monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire de l'Albanie.

39. Le Comité sera invité à prendre note des informations qui lui auront été communiquées.

**8. Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2023**

*Documentation :* *Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/2021/5)*

*Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022 (ECE/HBP/2021/9)*

*Prévisions de publications officielles et de supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 (ECE/HBP/2021/10)*

*Outline of key components of the programme of work of the housing and land management component of Housing, Land Management and Population subprogramme for 2023 (ECE/HBP/2021/Inf.11)*

40. Le Comité sera saisi :

a) Du projet de programme de travail pour 2022, y compris les publications. Ce document est fondé sur le projet de descriptif de programme du sous-programme pour 2022, qui a été examiné par le Comité exécutif en décembre 2020 dans le cadre du projet de budget-programme de la CEE pour 2022 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-seizième session. Le projet de programme de travail a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complété en tenant compte des résolutions 74/251 et 75/243 adoptées respectivement le 27 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 ;

b) D'un aperçu des éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023. À sa réunion de mars 2021, le Comité exécutif a adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité sera également invité à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et à formuler, au besoin, des recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité qui figurent dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de plan-programme de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 ;

c) De propositions de publications officielles et de supports promotionnels pour 2023.

41. Le Comité sera invité :

a) À prendre note des informations sur les activités qui ont été réalisées dans le cadre de ses programmes de travail pour 2020 et pour 2021 ;

b) À adopter le programme de travail pour 2022 et à le recommander au Comité exécutif pour approbation ;

c) À approuver la liste des activités proposées pour 2022 (voir ECE/HBP/2021/4), qui contient des informations détaillées sur toutes les activités nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2022 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population, telle qu'elle figure dans le programme de travail pour 2022 ;

d) À prendre note des principaux éléments du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et formuler des recommandations concertées sur ces éléments, y compris sur les modifications proposées par le secrétariat ;

e) À approuver la proposition relative aux publications officielles et aux supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023.

## 9. Élection du Bureau

42. Le Comité devrait élire les membres de son bureau, y compris son président et ses deux vice-présidents, qui resteront en fonctions jusqu'à la fin de la quatre-vingt-deuxième session.

## 10. Questions diverses

43. Les États membres voudront peut-être soulever d'autres questions sous ce point de l'ordre du jour.

## 11. Adoption du rapport et clôture de la session

44. La Présidente résumera les principales décisions prises par le Comité. Le Comité sera invité à adopter son rapport sur la base d'un projet établi par le secrétariat. La Présidente informera les membres de la date prévue pour la session suivante du Comité, puis clôturera la session.

## III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Mercredi 6 octobre	15 heures – 15 h 5	1	Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
	15 h 5-18 heures	2	Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021
Mercredi 7 octobre	10 heures-18 heures	2	Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021
Jeudi 8 octobre	10 heures-10 h 30	3	Rapport sur les résultats de la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021, la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations qui en sont issues
		4	Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité
	10 h 30-10 h 45	4 a)	Organisation des Nations Unies et Commission économique pour l'Europe
	10 h 45-11 heures	4 b)	Faits récents survenus dans d'autres organisations
	11 heures-11 h 30	5	Reconstruire en mieux : renforcer la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19
	11 h 30-11 h 40	6	Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local
		7	Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour 2020 et 2021
	11 h 40-12 heures	7 a)	Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
	12 heures-12 h 30	7 b)	Travaux préparatoires du deuxième Forum des maires
	12 h 30-13 heures	7 c)	Logements neutres en carbone et économes en énergie
	15 heures-15 h 30	7 d)	Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables
	15 h 30-16 heures	7 e)	Activités du Groupe consultatif du marché immobilier
	16 heures-16 h 30	7 f)	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire
	16 h 30-16 h 45	7 g)	Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire
	16 h 45-17 heures	8	Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022 et éléments clefs du programme de travail pour 2023
	17 heures-17 h 30	9	Élection du Bureau
	17 h 30 – 17 h 45	10	Questions diverses
	17 h 45-18 heures	11	Adoption du rapport et clôture de la session